LA BELGIQUE

L'antimilitarisme

Anvers, 30 décembre.

Les provinces flamandes deviennent de plus en plus antimilitaristes et poursuivent leur campagne contre les projets de service personnel et obligatoire au cri de : « Niemand gedwongen soldaat », c'est-à dire : « que personne ne puisse être soldat contre son gré. »

La politique militaire du Roi est fort impopulaire et on cite l'exemple de la Hollande où la durée du service qui est nominalement de deux ans se trouve effectivement réduite à 8 mois. Les cléricaux sont les adversaires résolus du service personnel obligatoire; beaucoup de contribuables souhaitent de voir réduire à la fois le contingent et la durée du service militaire tel qu'il est actuellement pratiqué en Belgique.

L'industrie charbonnière

Mons, 30 décembre.

La situation de l'industrie charbonnière dans le Borinage, comme dans le Centre d'ailleurs, ne paraît pas s'améliorer. On prévoit qu'au cours de cette semaine le nombre des jours de travail sera réduit. Aux charbonnages de Wasmes et d'Hornu, on ne travaille plus que cinq jours sur huit. De nombreux ouvriers ont été congédiés au charbonnage d'Havré. A Haine-Saint-Paul, au charbonnage de Hornu, les ouvriers du puits n° 6 se sont mis en grève pour protester contre une diminution de salaire qui leur avait été imposée. On craint que cette grève ne s'étende parmi toute la population ouvrière. Une semblable décision ne servirait guère les intérêts des mineurs.

CARNET DU LECTEUR

DEUIL

A Lille. — Nous apprenons avec regret la mort subite de M. J.-C. Barbe, avocat, ancien bâtonnier, ancien président du Conseil d'arrondissement, ancien adjoint au maire de Lille, décédé hier, dans sa soixantième année. Le nom de M. Barbe évoque pas grand'chose pour le parti républicain lillois.

Le défunt appartient, en effet, à cette pléiade de démocrates qui, pendant plus de vingt ans, supporta victorieusement les assauts répétés de la réaction et installa à Lille les œuvres républicaines laïques qui demeurent l'espoir des hommes de progrès.

Nous conserverons le souvenir de ce bon citoyen dont nous saluons respectueusement la dépouille.

Les obsèques de M. Barbe auront lieu mardi 3 janvier, à onze heures. Inhumation à Mons-en-Baroeul.

Dernière Heure

La mort de M. Syveton

Paris, 30 décembre.

A 5 heures, le docteur Barnay qui avait été introduit à 2 heures 1/4, chez le juge d'instruction se déclara très fatigué et demanda à M. Boucard de vouloir bien suspendre son audience. M. Boucard se rendit alors au Parquet où il considéra alors avec le procureur de la République.

Il revint ensuite au Palais, reprit son entretien avec le docteur Barnay et partit à 7 heures 1/4.

Nouvelles expériences

Dans le cabinet du Procureur de la République, M. Boucard a rencontré les experts. La discussion entre eux était très vive. Ils étaient divisés en trois groupes. Le groupe le plus nombreux se montrait favorable à l'hypothèse du suicide. Ils ont reconnu que les expériences effectuées avenue de Neuilly avaient été faites dans des mauvaises conditions et qu'il était indispensable de les recommencer.

De nouvelles expériences seront faites sur des bases nouvelles probablement demain matin.

Cette nouvelle base de l'affaire retardera considérablement la clôture de l'instruction.

Les papiers saisis

M. Boucard a minutieusement examiné les papiers saisis chez M. Noilhan. Ces papiers appartiennent à M Syveton et n'ont aucun lien avec le drame.

LA VIE POLITIQUE

Monument Gambetta

Nantes, 30 décembre.

Le Conseil municipal, qui a récemment refusé, à égalité de voix, une subvention au monument Waldeck-Rousseau, a voté aujourd'hui une subvention au monument Gambetta à Bordeaux.

Un nouveau journal

Paris, 30 décembre.

On parle de la création prochaine d'un journal du soir, avec la collaboration d'anciens ministres du cabinet Waldeck-Rousseau et sous la direction de M. Leygues.

LE REPOS HEBDOMADAIRE

Paris, 30 décembre.

La commission sénatorale du repos hebdomadaire a délibéré sur le texte qui lui avait été soumis par M. Poirrier, rapporteur, lors de sa dernière réunion.

La commission saisie de diverses modifications de rédaction présentées par M. Fontaine, directeur au ministère du Commerce, a décidé d'y faire droit.

Le Président de la commission a communiqué des pétitions d'un certain nombre de répétiteurs de lycées et collèges sollicitant l'organisation d'un roulement qui leur permît de ne pas être toujours de service les nuits du samedi au lundi.

Des délibérations de Conseils municipaux ont été transmises à la Commission, mais il est à noter qu'elles concernent les employés et non les ouvriers, ainsi, du reste, qu'il était spécifié dans le projet primitif déposé à la Chambre.

La Commission a prié M. Poirrier d'arrêter définitivement le texte du projet de loi et de son rapport qui seront déposés sur le bureau du Sénat, à la rentrée.

De son côté, M. Labiche, président de la Commission, maintient la résolution de soutenir, devant le Sénat, son contre-projet qui n'en rapporte uniquement à la réglementation municipale.

NOUVELLES DIVERSES

Barque coulée

Trouville, 30 décembre.

La barque de pêche 832 s'est perdu corps et biens cet après-midi à 2 heures, à 300 mètres de l'entrée du port. Le mât était si démonté qu'il a été impossible de sauver l'équipage composé de 3 hommes.

Transport de forçats

Alger, 30 décembre.

Un vapeur emmène à la Guyane 600 condamnés. Il est arrivé ce matin à Alger. Parmi les forçats se trouvent Bassot, l'assassin d'Aix et le matelot Kermorvan.

Congrès de la libre pensée

Paris, 30 décembre.

La Commission internationale d'organisation du Congrès de la Libre Pensée de Paris, des 4, 5, 6 et 7 septembre 1905, s'est réunie hier pour arrêter le programme du congrès. La séance était présidée par le sénateur Petitjean, assisté du Secrétaire général de la Fédération internationale de la Libre-pensée, le citoyen Léon Furnémont, ex-député de Charleroi.

HORS DE FRANCE

Atrocités turques

Constantinople, 30 décembre.

Deux Arméniens, nommés Ajob et Abot étaient poursuivis devant le tribunal de Karpouth pour avoir pris part à un mouvement insurrectionnel il y a deux ans. Les preuves manquaient, la torture n'avait pu leur arracher aucun aveu. Cependant ils furent condamnés à la peine de mort, en malgré l'intervention du consul de France qui demandait de surseoir à l'exécution, celle-ci fut ordonnée.

Do bon matin les deux condamnés sortaient de prison. Aussitôt la populace s'en emparait, les traînait par les pieds sur le lieu du supplice; là, les attendaient des bouchers, munis de couteles et couperets avec lesquels ils abattent et égorgent les bestiaux.

Ajob et Abot, étendus à terre, furent égorgés et saignés comme des veaux, puis détaillés en quartiers.

Le peuple, difficilement contenu par les troupes, hurlait d'horreur.

LA GUERRE

L'incident de Hull

Saint-Pétersbourg, 30 décembre.

Le « Novoïe Vremia » répondant aux polémiques des journaux anglais, dit que la tâche de la Commission d'enquête siégeant à Paris se réduit à cette simple question : l'escadre de l'amiral Rojdestvenky a-t-elle fait feu en raison d'une nécessité militaire, ou bien ces coups de canons étaient-ils la suite d'une erreur entièrement pardonnable?

A PORT-ARTHUR

Tokio, 30 décembre.

L'occupation du fort d'Erlunchkhan a été complétement assurée dans la nuit du 28.

Les quarante-trois pièces d'artillerie capturées se décomposent ainsi ; quatre canons de gros calibre, sept de petit calibre, trente de trente-sept millimètres et deux canons-revolvers.

St-Pétersbourg, 30 décembre.

On télégraphie au *Rouskoie Slowo* de Chefou que le journal *Nowi-Krai* continue à paraître à Port-Arthur. Son rédacteur en chef est un juge du tribunal martime, il est secondé par des collaborateurs aussi courageux que fidèles. L'administration est représentée par un seul employé ; l'imprimerie occupe sept compositeurs et un metteur en page.

Tokio, 30 décembre.

L'armée assiégeant Port-Arthur a capturé après un combat acharné, la colline Miryo.

A VLADIVOSTOCK

Chefou, 30 décembre.

Le steamer *Banion*, venant de Vladivostock, rapporte qu'une grande activité règne dans les cales sèches du port. On attend l'arrivée de la flotte de la Baltique et les croiseurs russes ne sortent pas. Le chenal sera maintenu libre à travers les glaces pour permettre à l'escadre d'opérer sa jonction avec la flotte de l'amiral Rojdesnky. »

L'agitation politique en Russie

Saint-Pétersbourg, 30 décembre.

La première séance du Comité des ministres dans laquelle viendront en délibération les réformes ordonnées par le Tzar, aura lieu le 3 janvier.

La presse russe déclare hautement que le Comité des ministres ne peut compter sur un succès que s'il fait appel à la collaboration des représentants de toutes les classes sociales.

BOURSE DE BRUXELLES

Fonds de l'Etat. — Bruxelles, lib. 1902 2 1/2 p. c. 103 25 à 107.75 *ns*. — Bruxelles, (v) 2 1/2 1886 106.75 à 107.50 *o/o*. — Bruxelles Marit., 2 p. c. 1897 92.*ns* à 91.75.

Charbonnages. — Andeulne, 670.*ns* à 680.*ns* — Arsimont, 300.*ns* à 305.*ns* — Bernissart, 412.50 à 425.*ns* — Bois-d'Avroy, 650.*ns* à 655 *ns* — Boringage-Central 515.*ns* à 525.*ns* — Charbonnages belges 472.50 à 477.50 — Chevalinne, 1300.*ns* à 1320.*ns* — Courcelles-Nord, 1130.*ns* à 1130.*ns* — Concorde, 1225.*ns* à 1225.*ns* — Couchant du Flénu, 150.*ns* à 154.50 — Espérance-Bonne-Fortune, 545.*ns* à 550.*ns* — Gouffre, 1250.*ns* à 1300 — Grand-Buisson, 720.*ns* à 730.*ns* — Grande-Machine à feu, 2725.*ns* à 2750.50 — Horloz, 1620.*ns* à 1640.*ns* — H.-U. Charleroi, 190.*ns* à 199.*ns* — Marchienne, 776.*ns* à 780.*ns* — Marimont, 1960.*ns* à 1980.*ns* — Noël-Sart-Culpart, 1420.*ns* à 1424.*ns* — Nord de Charleroi, 2075.*ns* à 2100.*ns* — Réunis de Charleroi, 1235.*ns* à 1245.*ns* Sacré-Madame, 3490.*ns* à 3500.*ns* — Trieu-Kaisin 750.50 à 752.50.

Métaux. — Baume (forge et laminoirs) 87.50 à 90.*ns* — Marcinelle, 220.50 à 217.75. — Sambre-et-Moselle, 245.*ns* à 247.50. — Sarrebruck, 2370.*ns* à 2375.*ns*.

Zinc. — Asturienne des Mines, 5900.*ns* à 5930.*ns*.

ROUBAIX

Etrange cambriolage

Mercredi soir en rentrant chez lui, M. Lorbiroir Alfred, tisserand, demeurant rue de Beaumarchais, 14, a constaté que la porte de sa demeure était fracturée, que ses armoires avaient été fouillées et qu'une boîte contenant de nombreux papiers de famille était disparue.

Une enquête est ouverte au 3e arrondissement.

Scène de ménage. — Intervention de couteau

Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers minuit, Lepers Hélène, 29 ans, femme Fourlinie Amand, fédérée tisseur, rue du Fort, fraudeuse de profession et deux autres fraudeurs demeurant à la même adresse : Verbeck Herman, 29 ans; Lejeune Camille, 23 ans, se présentaient au poste de police du quatrième arrondissement et faisaient aux agents de service Locufier et Kints les déclarations suivantes :

Tous trois se trouvaient réunis dans la chambre de Lepers Hélène, devisant de fraude et de choses plus douces encore, lorsque, très intempestivement le mari de celle-ci, Fourlinie Amand, sortant de prison, fit irruption dans l'appartement.

La vue des deux hommes réjouit peu les yeux du mari qui, pourtant, sans trop s'occuper d'eux, d'un coup d'œil passa en revue les ustensiles appendues au porte-manteau.

Ayant vu un pantalon qui ne lui appartenait pas — c'était la propriété de Verbeck — Fourlinie bondit vers lui, en fouilla les poches, y saisit un porte-monnaie qu'il enleva et prit la fuite.

C'était une régulière plainte en vol que les trois complices venaient déposer contre Fourlinie.

Ce qu'ils n'ajoutèrent pas, c'est que témoins du larcin du pauvre mari, ils s'étaient mis à sa poursuite, l'avaient rejoint dans la rue, rossé de coups de pieds, en y ajoutant quelques coups de couteau ; qu'ils lui avaient enlevé le porte-monnaie et qu'ils l'avaient laissé pour mort sur la chaussée.

Ils se gardaient encore de faire savoir que relevé par des passants, Fourlinie avait été soigné par le docteur Montaigne qui l'avait fait admettre à l'Hôtel Dieu.

Mais toutes ces choses étaient connues de M. Prud'homme, commissaire de police du quatrième arrondissement, qui fit écrouer les trois pugilats : la femme Fourlinie, Verbeck et Lejeune, auteurs des coups portés à Fourlinie.

Curieuse histoire

Jeudi, vers neuf heures du soir, Malfait Alfred, 35 ans, mécanicien, demeurant à Vieux-Condé, s'est rendu à la brigade de la Santé et a déclaré être l'auteur de l'incendie de la meule de paille appartenant à M. J.-C. Cruque, fermier, disant qu'il ne voulait pas qu'un innocent fut condamné à sa place.

En effet, Vanhellingbem Emile avait été arrêté comme l'auteur de ce méfait.

Malfait sera conduit à Lille et Vanhellenghem remis en liberté.

Le mobile qui a poussé Malfait à commettre son acte est assez curieux. Sans travail et sans ressources, repoussé par les siens, Malfait a voulu, en tentant d'incendier la meule de paille, se faire mettre en prison pour humilier une famille qui le repoussait.

Un fou

Vendredi, vers 3 heures du matin, les agents Locufier et Kindt furent attirés par les cris de « A secours » provenant de la rue Vandamme, rue Turgot. C'était un pauvre fou, Jules Franchomme, 35 ans, rentrer, demeurant dite cour, 11, qui battait sa femme.

Le malheureux a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Funérailles de M. Tonneau

Hier, à trois heures de l'après-midi, ont eu lieu, au milieu d'une grande affluence, les funérailles civiles de M. Fleuris Tonneau, ancien conseiller municipal socialiste.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Henri Carrette, ancien maire, Thérin, conseiller d'arrondissement, Lefebvre, Lepers, Yvo Van Waerebecke, conseillers municipaux de la minorité républicaine; Kimpe, président de la coopérative « La Paix. »

Dans l'assistance nous avons remarqué : MM. Bailleul, Kimpe, Wattremez, Selliez, Dujardin, Rousselle, Decock, conseillers municipaux républicains; Chevalier, Hospel, Pennant, Wichart, anciens conseillers ; Marcel Cornet, rédacteur à l'*Egalité* ; Louis Catrice, membre de la Caisse des écoles ; Blomme, délégué cantonal ; Bellon, inspecteur du travail, etc., etc.

Sur la tombe un discours a été prononcé au nom du Parti Ouvrier, du Syndicat textile et de la Libre-Pensée. par M. Lefebvre, conseiller municipal.

Le jour de l'An

Les Conditions publiques de Roubaix et de la Chambre de Commerce, ainsi que la Condition publique de Tourcoing seront fermées le 1er prochain.

L'Automobile-Club du Nord

L'Automobile-Club du Nord, vient d'inaugurer son nouveau local, 4, rue de la Gare, à Roubaix, par sa 4e assemblée annuelle.

Une centaine de sociétaires s'étaient rendus à l'appel du Comité.

A six heures la séance est ouverte par M. Franchomme, président, qui prononce un excellent discours; commençant par excuser l'absence de M. Zoylen, président d'honneur de la Société retenu à Paris.

Puis il signale la prospérité morale et financière de la Société et passe rapidement en revue les œuvres accomplies par l'A. C. N. Il remercie ses dévoués collaborateurs et regrette l'absence et le départ du Comité du vice-président M. G. Tersynde et propose de lui offrir une médille en souvenir de son dévouement au Club.

L'orateur remercie également MM. André Huet, Devonge, Waitine, Boulangé et Damez de la bienveillance, qui ne fait point un terme, des projets et questions qui sont inscrits au programme 1905.

M. Damez, secrétaire-adjoint, rend compte de la situation morale de la société, de ce que fut, l'année 1904 pour l'A. C. N., des questions traitées, etc.

Le rapport constate tout d'abord la marche ascendante de la société qui comptait au 30 décembre 409 membres après trois ans d'existence. Puis les principales questions dont le Comité s'est occupé sont rapportées :

Le modèle de maquette insigne pour les sociétaires se reconnaître au cours des voyages. Fonctionnement d'un bureau de renseignements. Organisation du Meeting d'Arras confiée à l'A. C. du N. Le circuit du Pas-de-Calais. Les courses automobiles (vitesse et touristes). Les démarches relatives à la réfection de la route Warneton-Ypres, promise pour l'année 1905.

Les magnifiques journées des 17 et 19 juillet à Ostende et à Boulogne. Le circuit des Ardennes. La question du goudronnage avec des essais fort satisfaisants effectués sur diverses routes.

Les démarches faites près des municipalités pour obtenir une réglementation plus logique de la circulation des automobiles.

Puis le rapport fait remarquer que M. Honoré, avocat-consultant, s'est fait l'éloquent défenseur ainsi que le député belge M. Noël, pour éviter des mauvais traitements aux chiens.

Le rapport traite longuement du projet de la route automobile Warneton-Ypres et du succès obtenu par le Bulletin mensuel.

Enfin le rapport signale que les sociétaires pour faire le plus de propagande possible aino d'arriver à doubler le nombre des membres.

Les questions qui constituent le rapport du comité sont à peine terminés, que M. Damez remplaçant M. Devinge, secrétaire-trésorier, donne connaissance du rapport financier de l'exercice 1904 qui se solde au 31 décembre, par un excédent de recettes de 5261 fr. 63. Il faut constater que les frais généraux n'ont pas augmenté en proportion du nombre des sociétaires, ce qui promet d'espérer pour l'avenir une situation financière meilleure encore.

M. Damez, il fait ressortir les avantages du système douanier dont bénéficie l'Automobile Club du Nord. En 1901, la valeur totale des voitures circulant librement s'élevait à 450.000 fr. ; en 1903, elle s'est élevée à près de deux millions de francs. Ces seuls chiffres prouvent, dit le rapporteur, non pas l'augmentation du prix des automobiles, mais établit que l'on vient de plus en plus aux grosses voitures, et c'est une manifestation éclatante pour le commerce de l'automobile.

Le commissaire de surveillance M. Gustave Wattine, donne ensuite lecture de son rapport approuvant les comptes. puis M. Franchomme approuvé et félicite les rapporteurs.

M. le président résume les conclusions des travaux de M. le marquis de Ludus sur les réglementations des automobiles et les conditions à remplir pour obtenir le brevet de chauffeur conducteur.

Puis il propose de s'occuper de l'idée si intéressante du prince d'Arenberg de demander aux hôteliers d'installer des box à automobiles, de former une société de secours mutuels pour les chauffeurs.

Enfin il donne lecture de plusieurs lettres de fournisseurs offrant une réduction sur les accessoires.

M. Boulanger donne lecture de son rapport au sujet des assurances sur les sociétaires. Il sera envoyé à chaque membre du club les conditions très avantageuses de se faire assurer par la Compagnie Zurich.

Le principe d'une augmentation de cotisation de 0 fr. 10 est adopté.

On procède ensuite à la constitution du comité pour 1905. Sont élus :

MM. Binet-Hilaire, Tourcoing ; Boulangé Henri, Roubaix; Clarysseas Pierre, Wambrechies ; Deffrennes - Canet Jean, Lannoy ; Desrumaux René, Lille ; Dermoncourt Georges, Tourcoing ; Franchomme Hector, Marcq-en-Baroeul ; Guyot Charles, Marcoquel (P.-de-C.); Huet André, Lille ; Huet-Wallaert Charles, Roubaix ; Jore Georges, Tourcoing ; Lefebvre Lucien, Roubaix ; Mathon Eugène, Roubaix; Motte Pierre, Roubaix ; Verley Georges, Lille ; Vernier Léon, Tourcoing; Wattine Gustave, Roubaix.

Le président félicite les nouveaux venus et remercie les sociétaires présents, déclare l'Assemblée générale terminée.

Aussitôt le nouveau comité se réunit pour élire un bureau qui se compose comme suit :

Président, M. Franchomme Hector — Vice-président, M. Huet André — Secrétaire-trésorier M. Mathon Eugène.

Après l'assemblée générale un banquet très intime, réunissait dans un des salons de l'hôtel Ferrailie une soixantaine de convives.

A la table d'honneur nous avons remarqué M. Franchomme, président, ayant à ses côtés M. Sayet, conseiller municipal, et M. Huet, vice-président.

De nombreux toasts ont été portés par MM. Franchomme, Sayet, Wattine, Huet, Damez et un membre de la presse, au nouveau comité, au président d'honneur, aux administrations départementales et communales des Ponts-et-Chaussées, Douanes, et au président de la fanfare cycliste du Nord-Touriste, au nouveau directeur de Vélodrome Ronbaisien, M. Desruelles, et à tous spécialiste en vigueur.

Une fête artistique très réussie a terminé la soirée.

Tous les convives ont maintes fois applaudi les artistes qui ont bien voulu prêter leur concours; citons MM. Marthe, Rousselle et J. Filimiaux, MM. Jean Wibaut, Janssens et Georges Delombre.

Pour terminer disons que l'excellente Fanfare Cycliste du Nord Touriste a donné pendant le banquet une aubade à M. Franchomme.

A la Roubaisienne

Deux élèves du cours militaire de la Roubaisienne, Henri Threveaux et Gérard Lefebvre ont obtenu au régiment le brevet d'aptitude militaire. Cette année huit brevets militaires ont été décernés à nos élèves de ce cours. Le brevet conférant au titulaire le choix de son régiment, les galons de caporal après 4 mois de service et ceux de sous-officier après dix mois. Ce succès fait honneur au comité de la Roubaisienne et reconnaît que la section militaire de son travail et de sa persévérance à suivre les leçons.

Sous la direction de M. E. Delsuze, 40 à 50 élèves assistent le vendredi et le dimanche aux différentes séances de l'éducation du soldat; les élèves plus nombreux chaque année se félicitent du leur arrivée au régiment des bonnes leçons reçues à la Roubaisienne qui leur valent souvent les galons de sous-officiers.

Mutualité

Le comité de la Société de secours mutuels des Anciens militaires se réunira ce soir chez M. Alphonse Loman, 63, rue de Lannoy. Présence indispensable.

Théâtre de Roubaix

La série des succès continue. Nous avons eu successivement : *Le Jour et la Nuit*, *Le Panache du Roi*. *La Fille du Mme Angot*, Dimanche prochain, nous aurons une reprise des *Cloches de Corneville*, pour les débuts de M. Marion, baryton. M. Marion a un organe puissant qu'il conduit à merveille.

Notre troupe dramatique est très appréciée. Après les succès de : *Une Cause Célèbre*, *la Porteuse de Pain*, *la Petite Mionne*, *l'Ange de Minuit*, on jouera dimanche les jeunes pour les débuts de Mme Larti, grand ter rôle et de M. Sarti, grand 3e rôle du Théâtre de Nice, *Russes et Japonais*, grand drame militaire en 6 actes.

LUMINOL Savon de linge, flanelles, laines, ménage
VICTOR VAISSIER

Menus faits locaux

— Lesage Florimond, 28 ans, journalier, demeurant rue de l'Alma, 25, a été arrêté pour vol d'une paire de bottines neuves dit franco, au préjudice de M. Dupiez Henri, âgé de 32 ans, domestique à l'Hôtel Ferraille, rue de la Gare.

— Lepers Louis, 38 ans, ouvrier de ferme à Neuville, a été arrêté rue de Lannoy, par le brigadier Jules Desmettre, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— M. Vanoverwalle Charles, 50 ans, voiturier au service de M. E. Roussel Desroussaux, demeurant 15, rue Colmar, à Croix, a été blessé par un collier de cheval à la suite d'un brusque mouvement de l'animal. 1 jours.

— M. Sermeels Jean, 67 ans, tisserand chez M. H. Prouvost, demeurant 17, rue Rossini, a eu le doigt gauche pris entre la poutrinaire et l'échasse de son métier. 1 mois de repos.

— M. Raoul Duquesnoy, 14 ans, ouvrier chez MM. Leroux frères, demeurant à Toufflers, a été blessé à la main droite par un coup de marteau. 12 jours.

— M. Moulard Pierre, 33 ans, tisserand chez M. Emile Eloy, demeurant boulevard Gambetta, estaminet de « Sébastopol », s'est fait un effort en portant une chaîne. 10 jours.

— M. René Baghein, 50 ans, rue Archimède, vérificateur chez M. Auguste Lepoutre, s'est fracturé le calcanéum gauche par suite de la chute du contre-poids du registre de chaudière. Un mois.

— M. Charles Questroy, 54 ans, contremaître de tissage chez MM. Prouvost frères, demeurant rue du Moulin, cour Pennel, 13, a eu la main prise dans un organe de métier, en le réparant.

L'amputation de la dernière phalange du petit doigt et des deux premières phalanges de l'annulaire a été pratiquée.

Le blessé devra garder un repos d'au moins deux mois.

— M. Emile Duquenne, 38 ans, demeurant quai de Dunkerque, 40, commerçant chez M. Dupierre-Lemon, s'est fait une contuse de l'annulaire gauche. 30 jours.

— Sur mandat d'arrêt de M. Delalé, juge d'instruction, les agents Paris, Averbeke et Doutreligne ont arrêté jeudi soir, quai de Wattrelos, Briffaut Désiré, âgé de 19 ans, douneur de fils, inculpé de vol.

Etat-Civil

Naissances du 30 décembre — Marguerite Declerck, r. du Tilleul, c. Tonneau 2 — Georgette Cramer, r. St-Antoine 38 — Fernande Dasprez, r. Blanchemaille — Fernande Cobbaut, r. Blanchemaille — Louis Dancette, r. Philibert Dorme 13 — Joseph Hachez, r. Blanchemaille — Louise Hoeltzli, r. Blanchemaille — Andrée Degrangeucourt, r. des Fleurs, c. Desrousseaux 18 — Lia Vincent, Grande-Rue 229 — Germaine Vanhoutte, r. Stéphenson, c. Hennebert 8 — Irma Berthe, r. Blanchemaille — Berthe Duyck, r. Milton 15 — Noémi Nanhuysse, r. du Ballon 48 — Lucien Leveugle, r. d'Alsace 50.

Décès du 30 — Marie Deltour, 55 ans, ménagère, r. de l'Espérance 53 bis — Rosalie Steuve, 51 ans, gouvernante, r. Notre-Dame 35 — Adèle Kraus, 48 ans, h. priv., rue de Naples 100 — Oscar Bourrois, 2 mois, r. de la Basse-Masure, c. Agache 26 — Léopold Hélynck, 66 ans, ouvrier, divorcé, r. Alfred-Motte 24 — Georges Marcq, 3 mois, r. Alfred de Musset 72 — Charles Poupaert, 52 ans, peigneur, r. Blanchemaille — Paul Bradt, 2 mois, r. Blanchemaille — Berthe Thorrie, 6 mois, r. Solférino, c. Ducroocq 4 — Anne Klinckmuillie, 81 ans, ménagère, r. Bell 36 — Elisa Gomez, 78 ans, s. prof., r. St-Antoine 16 — Narcisse Mazin, 61 ans, ouvrieur, r. de la Chapelle-Carrette 50.

Mort-né, 1.

WATTRELOS

ENTRE FRAUDEURS ET DOUANIERS. — Les préposés Sackebandtet Deregnaucourt, de la caserne du Sapin Vert, se trouvaient de service au lieu dit le « Pont Desrumeaux », à deux cents mètres de la place Saint-Vincent-de-Paul, le long du ruisseau de la Becques, quand arrivèrent trois fraudeurs venant du territoire belge.

Le douanier Sackebandt se mit en travers de la route et appela son camarade, mais aussitôt l'un des trois fraudeurs sauta sur lui, le couteau ouvert, l'en frappant à deux reprises au cou.

Les trois malfaiteurs essayèrent de plonger le proposé dans le ruisseau ; quatre fois il se débarrassa de son agresseur, mais cent chaque fois des coups de couteau à la main gauche.

Il tomba, finalement, épuisé. Comme son camarade accourait à son secours, les trois fraudeurs prirent rouler Sackebandt dans le ruisseau, puis disparurent dans la nuit.

Deregnaucourt se précipita au secours de son collègue et réussit à le retirer de l'eau. On lui donna des soins d'urgence à la maison voisine.

Les coups de couteau ont produit des blessures peu graves, seul, un coup de talon au sternum pourrait avoir des suites sur lesquelles le médecin ne peut se prononcer dès à présent.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 décembre

(Suite)

Budget primitif communal pour 1905

Nous avons publié, hier, les considérations générales insérées au rapport du maire qui accompagnait son projet de budget pour 1905.

Nous aurons l'occasion de mentionner quelques-unes des observations que contient le même rapport concernant un certain nombre d'articles principaux des chapitres recettes et dépenses.

Après la lecture du rapport de la commission des finances présenté par M. Désiré Parsy et que nous avons également publié, le Conseil a passé à la discussion du budget.

Les 79 articles des recettes tant ordinaires qu'extraordinaires et les dépenses reprises sous 163 articles sont appelées, et les conseillers ayant des observations à formuler sur certains articles, désignent ces articles au passage. Ils sont ensuite repris.

Aucune observation n'est formulée concernant les divers articles des recettes.

A l'article premier des dépenses, frais d'administration, M. Saison s'élève contre le crédit de 4.500 fr. porté pour traitement d'un directeur de la comptabilité administrative.

M. le Maire justifie la nécessité de la création de ce poste pour permettre à l'administration et au Conseil municipal un contrôle plus rigoureux. Le directeur de la comptabilité aurait autorité sur les divers services et il pourrait à mieux, à n'importe quel moment, de donner tous les renseignements sur la situation financière.

Après un échange d'observations le crédit est adopté à la majorité par mains levées.

A l'article 12, service des bâtiments, M. Saison s'étonne de la modique somme de 100 fr. à l'un des employés du service.

M. le Maire dit qu'on devrait se déclarer heureux que cet article ne présente pas une majoration beaucoup plus sensible.

Il fait en effet remarquer que le traitement du directeur n'est que de 5000 fr. alors que ses qualités de valeur personnelle lui vaudraient un supplémentqui lui avait été pour ainsi dire promis. L'article est adopté.

Art. 20. — M. le maire fait remarquer qu'en raison de la promulgation de la loi sur le monopole des inhumations la part revenant aux fabriques d'églises dans la remise faite à la ville par les Pompes funèbres sur le produit des convois se trouvera supprimée. Cette part était portée au budget pour 3176 fr. 08. M. le maire fait en outre observer que la nouvelle loi ne touche en rien au contrat passé avec les Pompes funèbres.

A l'article 28 : entretien des urinoirs M. Scalbert estime que le nombre des urinoirs existants dans la ville est en nombre insuffisant.

Au cours de la discussion, M. Cordier, adjoint à la voirie, fait remarquer que tous les ouvriers touchent en réalité 3 fr. 75, et que les 25 centimes en plus dont jouissent quelques-uns sont versés dans une caisse et partagés entre tous.

Il catégoriquement fait observer que dans les villes voisines, à Lille et à Roubaix, les salaires ne sont pas supérieurs à ceux servis par Tourcoing et que le service de l'ébouage coûte fort cher au budget.

L'article est adopté sans changement.

L'article 36, traitement des agents et des gardes-champêtres est majoré de 7926 francs en prévision de 5 nouveaux agents et habillement de ces agents.

Dans ses observations le Maire s'exprime ainsi : « L'augmentation toujours croissante de la population et l'audace toujours de plus en plus grande des malfaiteurs qu'attire et favorise le voisinage de la frontière, nous font un devoir d'élever le nombre des agents de la force publique, afin de permettre une surveillance plus active et d'assurer plus convenablement la sécurité de la rue.

M. Saison critique l'augmentation de 150 francs accordée au premier secrétaire civil du commissaire central.

A l'article 45 sapeurs-pompiers. — M. le maire demande au Conseil de voter l'article en bloc, quitte à examiner très prochainement les modifications qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter dans la constitution du corps des sapeurs. Les dépenses est exposé et profite surtout aux Compagnies d'assurances qui n'en tiennent aucun compte à la ville.

Art. 53. — Usine d'électricité. M. Masurel Leclercq, s'élève contre le traitement de 1.200 fr. alloué au directeur qui est en même temps directeur de l'Usine à gaz.

M. le maire justifie facilement la légitimité du crédit. On ne saurait concevoir un établissement sans un chef de service responsable. Or, peut-on nous reprocher d'avoir pour 1.200 fr. ce qui en toute autre circonstance, nous en coûterait 7.000 fr. Il rappelle que l'ancien directeur de l'usine à gaz jouissait d'un traitement de 13.000 fr.

Le directeur actuel, par ses connaissances et son expérience, pourrait voir ailleurs ses services plus largement rémunérés. L'article est adopté.

L'article 63 qui présente une majoration de 2000 francs en chiffres ronds, donne lieu à une observation de M. Saison.

M. le maire dit que si l'on veut appliquer la nouvelle loi sur l'hygiène et la protection de la santé publique il faut bien consentir les dépenses nécessaires. L'article est adopté.

A l'article 65, établissement de Bains. M. le Maire estime qu'il y aura lieu de faire dresser un budget de l'établissement de façon à se rendre compte de la répartition exacte des dépenses.

Le chauffage de la piscine en hiver coûte fort cher. Il conviendrait de voir si les sacrifices consentis répondent à un besoin véritable ou s'il ne conviendrait pas de fermer la piscine pendant les deux mois d'hiver où elle est fréquentée moins fréquemment.

A l'art. 73. — M. Baert critique le crédit alloué au secrétaire des Pruchommes, M. Casteur appuie les observations et avec M. Qui-

La Tempête

Un commissaire de police et plusieurs membres de sa famille qui l'échappent belle. — Chute d'une cheminée. — Vérandas pulvérisées

Hier, vers 11 h. 1/2 du matin, alors que le vent soufflait en violentes rafales, une cheminée de 16m haut de 4 mètres, d'assez fort diamètre et qui surmontait la véranda du servant de cuisine de l'habitation de M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement, rue Nationale, fut renversée.

Cette cheminée était maintenue par des tirants de fer et de cuivre, et, du sommet, et la base était scellée dans un massif de maçonnerie.

Sous les poussées répétées du vent, les boulons de scellement furent disjoints et tout à coup dégringolèrent avec fracas sur la véranda qui vint se briser sous le poids du tombeau. Verticalement, entraînant vitrage et ferrures.

Par un hasard véritablement providentiel, M. Delattre, sa dame, une jeune fille et un garçonnet, qui se trouvaient pour ainsi dire directement sous la cheminée, n'ont eu les matériaux dégringolèrent avec un fracas épouvantable, ne furent pas blessés. Mme Delattre n'a contracté qu'une égratignure insignifiante à la main droite.

Le petit garçonnet de 5 ans, qui se plaignait de mal à la tête, était penché sur le coin d'une table qui a été complétement recouverte de briques et de débris de verre. C'est miracle qu'il n'ait pas été grièvement blessé.

Tout se borne donc à des dégâts matériels et nous nous félicitons de pouvoir féliciter M. Delattre et les siens de s'être tirés indemnes de cet accident.

L'agent Leman, qui se trouvait de planton au commissariat du 2e arrondissement au moment de l'accident, redoutait un grand malheur au moment où il s'élance pour aller voir la cause du fracas et en voyant le sol de la véranda jonché de débris et de matériaux.

⁂

Une autre cheminée de tôle galvanisée surmontant un bâtiment appartenant à M. Henri Penty, 73, rue de Roubaix. De nombreuses pannes ont été brisées mais aucun accident de personnes.

Sur de nombreuses parties de la ville, des palissades, des tuyaux de cheminées, des tôles ont été renversés ou arrachés des toitures et les débris jonchent le sol.